

Compte rendu du conseil municipal du 11 février 2019

Présents : tous, sauf,

Absent et excusé : Beltramelli Jérôme.

Secrétaire de séance : François Xavier Mouquod.

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Groupement de commandes : le conseil communautaire du Grand Dole a validé la mise en place d'un groupement de commandes lors de sa séance du 20 décembre 2018. Il s'agit de proposer aux futurs membres de ce groupement (club acheteur) des tarifs attractifs pour l'acquisition par la commune de fournitures de bureau, copieurs et imprimantes, services de télécommunication, etc ..., mais aussi fournitures d'énergies, d'entretien, de matériel, de véhicules, entretien de la voirie, des espaces verts ...). Avis favorable du conseil.

Programme Local de l'Habitat 2018 – 2023 : ce projet a été arrêté par délibération du 20 décembre 2018 du Grand Dole ; ce document de programmation fixe pour la période définie les grandes orientations de la politique locale de l'habitat, mais aussi les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir. Les conseillers émettent un avis favorable.

Cartes avantages jeunes : jusqu'à maintenant, elles sont offertes par la commune aux jeunes de 10 à 18 ans inclus. En 2017-2018, 34 ont été distribuées ; en 2018-2019, 28 ont été distribuées pour un coût de 245 €. Pour la saison 2019-2020, 20 sont réservées. Sur proposition du maire, le conseil décide que la commune offrira les cartes aux jeunes habitants âgés de 10 à 20 ans (inclus) pour la saison 2019-2020.

PLUi : le maire informe l'assemblée des derniers éléments dont il a eu connaissance :

- Ajout de 2400 m² en zone Ucb (zone bleue du PPRI) au détriment de la zone A sur parcelle ZH 82
- OAP grande rue : la légende « mur à préserver » est supprimée, sauf l'entourage de la croix
- OAP Colombier : nombre de logements ramené à 2 par îlot
- Pas de modification apportée sur le secteur de la parcelle ZK 78 car l'unité foncière unique existante aujourd'hui permettra de dégager la commune de toute obligation d'extension de réseaux
- Pour les clôtures : la commune reste liée aux dispositions du PPRI
- Pour l'entreprise Pernot, le bureau d'études SOBERCO interroge la DREAL sur la contradiction entre zone naturelle sensible et exploitation de gravière.

Le conseil émet un avis favorable.

Projet travaux atelier communal : deux fenêtres ont été changées en 2017, il est proposé de changer les deux suivantes. Le conseil accepte l'offre de la Menuiserie Péguillet, dont le devis s'élève à 1 124 € HT. Le maire est chargé de contacter l'entreprise afin de faire procéder aux travaux.

Travaux salle des fêtes : la porte vitrée entre le hall d'entrée et la grande salle est cassée ; le maire présente les devis qu'il a reçu pour la pose d'une nouvelle porte vitrée. Les conseillers souhaitent que d'autres devis soient demandés, proposant des tarifs pour une porte coulissante, et également pour une porte identique à l'existante mais fabriquée dans d'autres matériaux.

Souscription pour travaux de l'église, Fondation du Patrimoine : le maire rappelle à l'assemblée les délibérations prises en 2018, concernant les travaux à engager sur l'église : une importante mise aux normes électriques est nécessaire, ainsi qu'une remise en peinture. Ces travaux permettront de recevoir le public en toute sécurité. Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté a mis en place un partenariat avec la Délégation Régionale de la Fondation du Patrimoine ; celle-ci soutient certains projets de restauration d'édifices culturels non protégés Monuments Historiques. Considérant que ces travaux sont potentiellement éligibles à cette aide, le conseil sollicite une souscription publique, et dépose un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine, pour lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire. De plus, une demande de subvention sera également déposée au Conseil Régional.

Fait à Champdivers, le 19 février 2019.
Le Maire,



Olivier Meugin.